

Règlement concours photo sur Instagram dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2018 « Le partage en partage »

Article 1 : La médiathèque Eurêka organise un concours photo sur Instagram avec pour thème « le partage ». Il s'agit du thème choisi pour les prochaines Journées européennes du Patrimoine qui auront lieu les 15 et 16 septembre prochains.

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous, à l'exclusion des membres du jury.

La participation au concours implique de la part des participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants ainsi que du principe du concours. Les participants ont l'entière liberté de choix quant à la façon de traiter leur sujet, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, et plus généralement des dispositions relatives à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le concours Instagram que nous lançons est donc en lien avec ces journées où le patrimoine sera à l'honneur. Il est ouvert à tous les photographes amateurs, de tous âges. L'inscription et la participation au concours sont gratuites. Chaque participant ne pourra envoyer que **deux photos** de votre propre création.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne doit figurer sur la création. Les portraits ou visages ne doivent pas être reconnaissables. Les silhouettes, ombres, contre-jours, public ou foule sont autorisés. Les photographies ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, sexuel, pornographique, raciste, xénophobe, politique, religieux, commercial, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

Aucune cigarette, boisson alcoolisée, ou autre produit prohibé ne devra être visible. Les créations évoquant une situation de risque pour le participant ou toute autre personne seront systématiquement refusées.

Une autorisation parentale sera exigée pour la participation des mineurs, elle sera jointe au formulaire d'inscription.

Les œuvres seront exposées à la médiathèque le temps de l'exposition sur le patrimoine, soit du 14 au 29 septembre .

Article 3 : Pour concourir, les participants doivent faire parvenir à l'organisation une photographie avant le 31 août 2018.

Pour participer :

- Postez, partagez et commentez votre production sur Instagram en utilisant le hashtag « #jepartagelepartage » avec la mention obligatoire « @ville_la_farlede » Pour que la participation soit valide, le compte Instagram du candidat doit être public, auquel cas, l'organisateur ne pourra accéder à la photographie du participant.
- Déposez à la Médiathèque Eurêka, 23 chemin du Partégal, 83210 La Farlède (celle-ci ne sera pas retournée à son auteur sauf si celui-ci en fait la demande et qu'il puisse venir la récupérer sur place après la fin de l'exposition)
- Envoyez à adresse mail courriel à déterminer



La participation est strictement individuelle et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des éléments qui lui seront envoyés.

Les cinq photos qui auront reçu le plus de «cœurs» et qui seront sélectionnées par le jury recevront des cadeaux surprises. Le concours est ouvert, vous avez jusqu'au 31 août pour y participer.

Article 4 : DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Le jury choisira et sélectionnera les photographies. Les résultats du concours et les prix seront remis le vendredi 14 septembre à 19h. La présence des gagnants ou d'une personne les représentant est obligatoire pour recevoir les prix. Toute inscription après les dates limites du concours sera considérée comme nulle. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant.

Article 5 : RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des pertes et /ou vols des engagements et/ou des retards lors de leur acheminement du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Article : 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant au service communication de La Ville de La Farlède.

Art. 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En participant au présent concours, chaque participant consent, à céder gracieusement à titre exclusif leurs droits d'exploitation, de reproduction, et d'utilisation sur les photographies publiées, à la ville de La Farlède pour une durée de 3 ans, pour toute destination, notamment promotionnelle. Cependant, si l'un des gagnants ne souhaite aucune utilisation de son nom, prénom, pseudo, adresse, photographie ou témoignage, il peut en demander l'interdiction par courrier, adressé à Service communication de La Farlède BP 25, place de La Liberté.

Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale est demandée.

J'autorise ma fille, mon fils,

Nom : **Prénom :** **Date de naissance**
:

Après avoir pris connaissance du règlement et en m'engageant à le respecter à participer au concours photos des journées du patrimoine à La Farlède.

Fait à, le

Signature :